



**des regroupements provinciaux**  
d'organismes communautaires et bénévoles



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

[www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)



## Présentation des revendications 2025-2026

de la campagne **CA\$\$\$H**

**(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)**

*Document déposé aux membres de l'Assemblée nationale*

*Le 12 février 2025*

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Campagne **CA\$\$\$H** ( Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement )

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8, 514-844-1309

[info@trpocb.org](mailto:info@trpocb.org) | [www.trpocb.org](http://www.trpocb.org) | [facebook.com/TableDesRegroupements](https://facebook.com/TableDesRegroupements) |

[casssh@trpocb.org](mailto:casssh@trpocb.org) | [www.trpocb.org/campagneCASSSH](http://www.trpocb.org/campagneCASSSH) | [facebook.com/campagneCASSSH](https://facebook.com/campagneCASSSH)



En 2024, la Table rassemble 47 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives : femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d’hébergement, des groupes d’entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.

Coordonnée par la Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles, la campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement) vise l’amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Seule campagne qui s’adresse directement à ce ministère, la campagne CA\$\$\$H revendique depuis 2017 des améliorations financières et structurelles, au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS).

Vous trouverez une présentation complète de la Table et de ses membres au [trpocb.org/membres](http://trpocb.org/membres)

Les revendications portées par la campagne CA\$\$\$H à l’égard du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) sont :

- L’atteinte de l’équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l’application de seuils planchers communs, adaptés aux différents types d’OCASSS;
- L’ajout de 1,7 milliard de dollars à l’enveloppe annuelle du PSOC (mission globale)
- L’indexation annuelle des subventions en fonction de l’Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) pour un taux de 3.6% en 2025.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : assurer le respect du droit à la santé à toute la population en soutenant convenablement les OCASSS pour qu’ils réalisent pleinement la mission attendue par leurs communautés.

Les 3050 OCASSS contribuent spécifiquement à la réalisation du droit à la santé, en agissant notamment au niveau de la prévention, par de l’écoute, du soutien varié et par la défense des droits liés aux conditions

de santé. En ne les soutenant pas de façon suffisante ni de manière équitable, l'État ne répond pas convenablement à son obligation de réaliser le droit à la santé et au bien-être en toute égalité, partout sur son territoire.

Lever les principaux obstacles à la réalisation du droit à la santé nécessite donc d'investir massivement dans les services sociaux, en particulier en augmentant le budget dédié au financement à la mission globale du PSOC, de même qu'en reconnaissant les besoins des OCASSS en matière de seuils planchers et en empêchant leur appauvrissement par l'indexation annuelle de leur subvention selon une méthode adaptée à leur situation.

## **Pourquoi la campagne *CA\$\$\$H* revendique-t-elle des améliorations au PSOC?**

Depuis des décennies, vous entendez le milieu communautaire réclamer un meilleur financement pour consolider ses capacités d'action. Force est de constater que les investissements n'ont jamais donné suffisamment de moyens aux groupes de répondre aux besoins des communautés. Dans nos organismes, les équipes ne suffisent plus pour accompagner tout le monde et les demandes se complexifient. On parle de presque 10 000 embauches supplémentaires pour être en mesure de faire le boulot attendu par la population.

Les multiples crises sociales auxquelles nous faisons actuellement face en sont la preuve : l'approche utilisée par les gouvernements n'a pas permis de prévenir. Le contexte politique et social actuel et à venir laisse présager que les besoins ne diminueront pas. Non seulement faut-il réagir aux besoins immédiats, mais aussi faut-il voir émerger les besoins futurs et en prévenir la multiplication. Pour cette raison et tant d'autres, le Québec aura besoin que son milieu communautaire ait les capacités optimales pour soutenir la population, qui en aura besoin de différentes façons.

Créé en 1973, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est le programme de financement ministériel qui finance aujourd'hui le plus grand nombre d'organismes communautaires répandus aux 4 coins de la province, soient 3050 OCASSS parmi environ 4 500 organismes d'action communautaire autonome.

## **Parce que le financement des organismes est insuffisant pour garantir les capacités d'action**

En 2025, la subvention moyenne provinciale pour les OCASSS sans hébergement est de 198 816\$.

Le tableau suivant nous montre que la subvention moyenne piétine en regard des besoins de la population qui explosent. La subvention moyenne n'a augmenté que de 34 008\$ en 3 ans, ce qui n'équivaut absolument pas à l'augmentation constante des demandes que reçoivent les groupes.

Tableau 1 : Subvention moyenne à la mission globale

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Différence \$
<b>Tous les OCASSS</b>	226 410 \$	258 479 \$	286 576 \$	60 166 \$
<b>Excluant les subventions supérieures à 500 000 \$</b>	164 808 \$	181 038 \$	198 816 \$	34 008 \$
<b>Excluant les subventions supérieures à 900 000 \$</b>	183 749 \$	207 428 \$	232 327 \$	48 578 \$

### La subvention pour la mission globale maintient les équipes en situation de précarité

Une étude (CSMO-ÉSAC / CTROC – 2018) nous indique que les organismes communautaires autonomes embauchent en moyenne 7 personnes. La recherche ayant mené à la création de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (p. X) a confirmé que les 2/3 des dépenses d'un organisme sont destinées aux ressources humaines.

Peu importe comment on regarde la situation à partir de ces informations, on constate en un coup d'œil l'inadéquation du financement pour la mission globale et des besoins de l'organisme : la subvention moyenne pour la mission globale d'un OCASSS moyen finance environ 7,01\$/heure. Le salaire horaire moyen dans le communautaire approche les 25\$ l'heure, c'est bien la preuve de tout le temps et l'énergie dépensés en recherche de fonds et en reddition de comptes. Or, il y a bien une limite à ce qu'un OCASSS peut combler comme lacune de financement.

Tout ceci explique donc aisément pourquoi les OCASSS relèvent d'aussi grands défis.

On relève notamment :

- 83% des OCASSS ont des besoins urgents d'embauche.
- 74% des organismes vivent des difficultés en lien avec la rétention du personnel (Observatoire de l'ACA, 2022).
- Le taux de postes vacants moyen dans les organismes d'ACA était de 22 % en 2021-2022 alors que le taux de roulement moyen était de 35 % (CSMO-ÉSAC, 2022). Ce qui signifie que la pénurie de main-d'œuvre touche davantage les organismes d'ACA que la moyenne des employeurs québécois,
- le taux de postes vacants dans la province était de 5,8 % en 2022 et le taux de roulement du personnel était de 9,1 % en 2021 (Roxane Léouzon, Le Devoir, 2023)

### Parce que le financement des organismes est inéquitable

Non seulement le financement est-il largement insuffisant, mais il est aussi distribué de manière à maintenir des iniquités entre les groupes.

Le premier tableau montre la subvention moyenne de chaque région ainsi que le nombre d'organismes situés dans chacune d'elles. On observe par exemple la grande différence de financement entre les organismes situés à Laval et ceux sur la Côte-Nord.

Tableau 2 : Répartition des organismes par région administrative et montants des subventions moyennes régionales pour la mission globale (excluant les subventions supérieures à 500 000\$)		
Région administrative	Nombre d'OCASSS	Subvention moyenne régionale (Excluant les subventions supérieures à 500 000\$)
01 - Bas Saint-Laurent	121	206 054 \$
02 - Saguenay Lac-St-Jean	197	147 176 \$
03 - Capitale-Nationale	220	210 308\$
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	226	206 645 \$
05 - Estrie	197	209 666 \$
06 - Montréal	543	204 864 \$
07 - Outaouais	140	184 316 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	119	175 591 \$
09 - Côte-Nord	99	174 778 \$
10 - Nord-du-Québec	25	189 966 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	90	190 960 \$
12 - Chaudière-Appalaches	156	205 523 \$
13 – Laval	77	251 783 \$
14 - Lanaudière	169	186 728 \$
15 - Laurentides	143	237 230 \$
16 - Montérégie	343	203 945 \$
17 - Nunavik	21	211 274 \$
Regroupements et organismes nationaux	157	184 535 \$

La figure suivante montre la distance qui sépare les subventions moyennes régionales pour la mission globale entre elles et avec la subvention provinciale, illustrant l'ampleur des iniquités qui persistent. On voit en un coup d'œil que les organismes du Saguenay – Lac-Saint-Jean et les organismes de Laval n'ont pas les mêmes capacités financières.

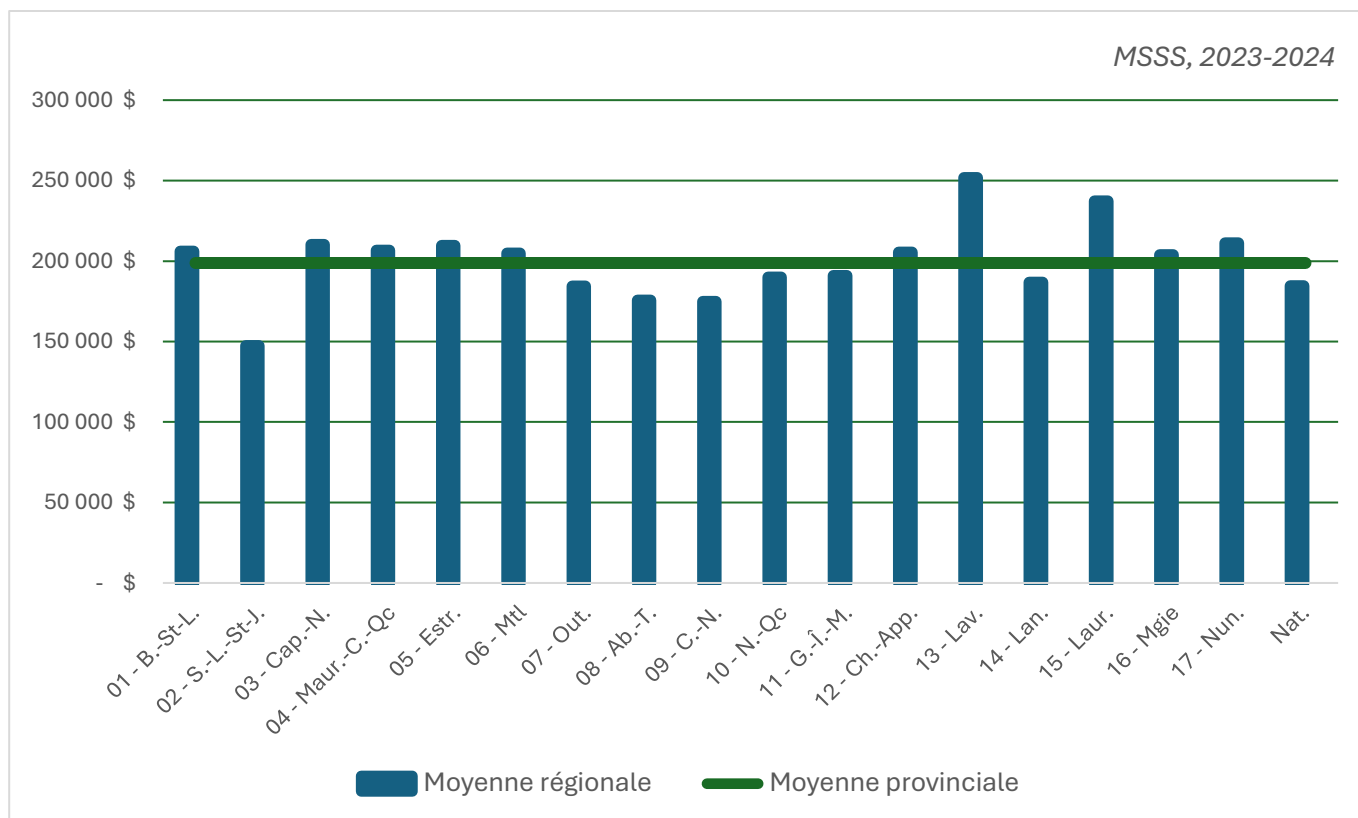


Figure 1 Subventions moyennes du PSOC à la mission globale 2023-2024, en excluant les subventions supérieures à 500 000\$, selon la région

Pour administrer le PSOC, des typologies sont utilisées pour définir et catégoriser les groupes. D’une région à l’autre, la classification des groupes dans les 7 typologies varie énormément. Malgré toutes les différences, on peut quand même constater de grands écarts dans le financement. Le tableau suivant montre qu’autant dans les montants des subventions moyennes que dans leur évolution dans le temps, les variations sont notables, mais injustifiables.

Tableau 3 : Subvention moyenne selon les typologies et avancement de 2021-2022 à 2023-2024

Typologies du PSOC	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évolution de 2021-2022 à 2023-2024
Aide et entraide	124 057 \$	140 569 \$	162 766 \$	24%
Sensibilisation, promotion et défense des droits	151 415 \$	165 307 \$	179 911 \$	15%
Milieus de vie et de soutien dans la communauté	200 565 \$	222 704 \$	252 078 \$	20%
Hébergement temporaire	711 684 \$	787 801 \$	838 331 \$	15%
Regroupements régionaux	116 959 \$	128 124 \$	159 314 \$	27%
Autres typologies	452 805 \$	497 663 \$	659 198 \$	31%
Nationaux	164 486 \$	187 145 \$	205 255 \$	20%

Les iniquités sont rendues d'autant plus évidentes quand on se regarde une typologie à la fois. La typologie d'organismes « Milieux de vie et de soutien dans la communauté » rejoint plus de la moitié des OCASSS, soit 1660 sur 3050 organismes. C'est la seule typologie d'organismes qui existe dans toutes les régions administratives du Québec. C'est pourquoi on l'utilise ici à titre d'exemple.

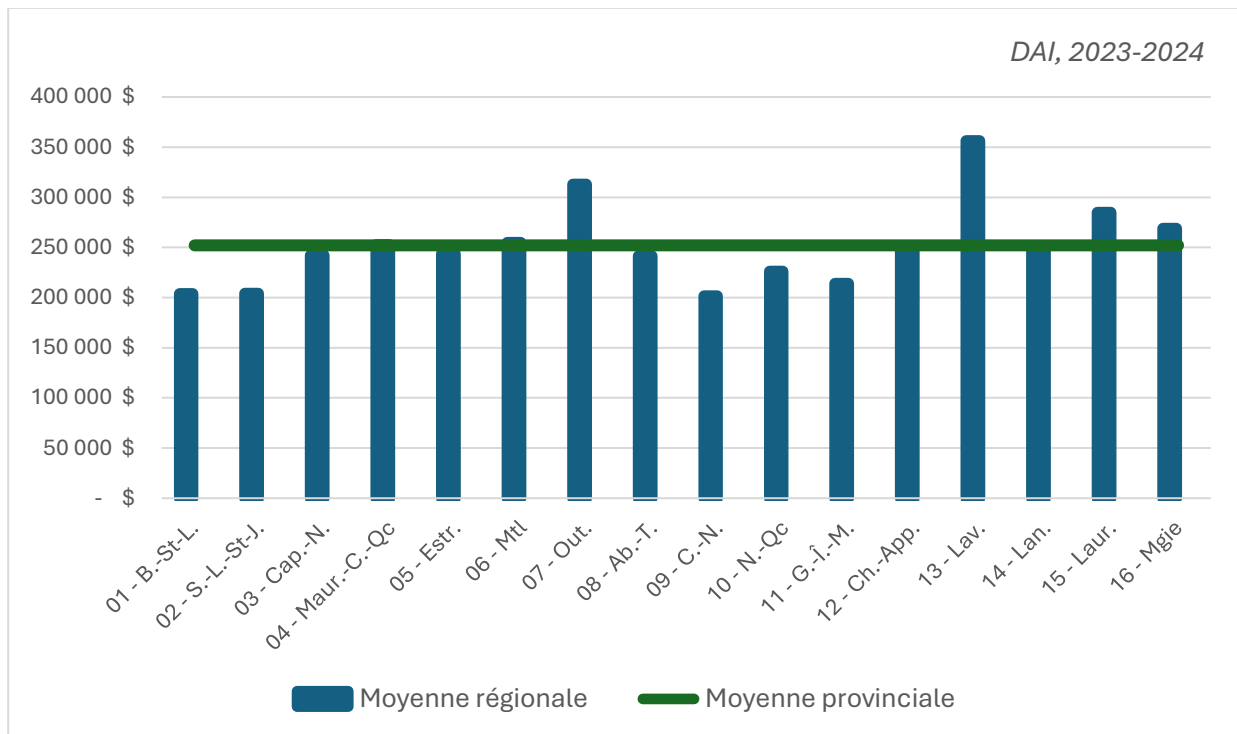


Figure 2 Subvention moyenne par région — Milieux de vie

### La multiplication des subventions est inefficace

Le ministère de la Santé et des Services sociaux finance les organismes par différentes subventions, dont trois formes sont à même le PSOC et deux en sont complètement en dehors. Chacune de ces subventions est accompagnée de ses exigences de reddition de compte et apporte son lot d'injonctions. Ainsi, pour les organismes, ceci résulte en une constante menace à l'autonomie et à une lourdeur de travail qui ne bénéficie nullement à la communauté. Pour l'État aussi, cette manière est synonyme de lourdeur administrative inutile : le ministère a versé jusqu'à 5 chèques différents à un organisme en 2023-2024, de mauvaise utilisation des ressources et de coûts inutiles.

### Les subventions sont mal indexées

Le ministère de la Santé et des Services sociaux utilise actuellement un taux d'indexation annoncé par le ministère des Finances plusieurs mois à l'avance – nous en trouvons même des indices dans la mise à jour économique de l'automne précédant l'utilisation du taux pour indexer les subventions à la fin de l'hiver. Parce que les groupes affirment depuis plusieurs années que l'indexation reçue ne compense pas la hausse

de leurs coûts de fonctionnement, nous savions que plusieurs aspects de cette méthode étaient problématiques :

- ⌘ Le ministère des Finances base ses calculs seulement sur l'Indice des prix à la consommation (IPC). Or, les OCASSS ne sont pas des ménages, mais bien des employeurs, donc l'IPC n'offre pas un portrait représentatif de leurs dépenses.
- ⌘ Le ministère des Finances intègre, dans son calcul du taux d'indexation, une part de l'IPC établi pour l'année précédente et une part de prédiction de l'IPC pour l'année à venir.
- ⌘ Les OCASSS ne peuvent pas prévoir leurs revenus annuels et organiser leurs activités en conséquence, car ils doivent attendre que le MSSS annonce le taux d'indexation qu'il versera. Cette annonce survient, pour la majorité des organismes, trop tard en cours d'année financière.

## Les outils de la campagne CA\$\$\$H

Pour répondre à tous les problèmes que subissent depuis trop longtemps les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, les membres de la TRPOCB se sont retroussés les manches et ont travaillé au développement de deux outils permettant de les corriger. Les premiers, les seuils planchers, ont été développés à partir de balises établies en partenariat avec l'ensemble des membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, représentant l'ensemble du mouvement de l'ACA. Le deuxième, l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire, est issu d'un projet mené en partenariat avec le Service aux Collectivités de l'UQAM et avec l'accompagnement d'une équipe de recherche en comptabilité.

C'est avec beaucoup de fierté que nous proposons au gouvernement d'appliquer les seuils planchers de la campagne CA\$\$\$H pour financer suffisamment les OCASSS et d'utiliser l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire pour indexer correctement les subventions.

## Les seuils planchers de la campagne CA\$\$\$H

Visant à financer suffisamment les organismes communautaires autonomes pour leur mission globale, les seuils planchers s'appuient sur trois principes essentiels à leur bon fonctionnement :

1. Des équipes assez nombreuses pour répondre à toutes les demandes ;
2. Des conditions de travail qui favorisent le maintien en poste des équipes de travail ;
3. Du budget suffisant pour mener les activités comme prévu dans les plans d'action adoptés par les membres.

Les seuils planchers servent à calculer les subventions optimales à accorder aux groupes pour leur permettre la pleine réalisation de leur mission. Appliquer les seuils planchers pour financer les missions globales, c'est libérer les groupes d'un fardeau financier et administratif majeur. C'est leur permettre de se concentrer sur leur mission sociale auprès de leur communauté.



## Les seuils planchers communs de la campagne CA\$\$\$H

Les seuils planchers communs servent de référence quant au montant minimal dont a besoin un OCASSS d'une typologie donnée pour réaliser minimalement sa mission. On voit rapidement que la subvention moyenne ne couvre même pas la moitié de ce dont les groupes auraient besoin.

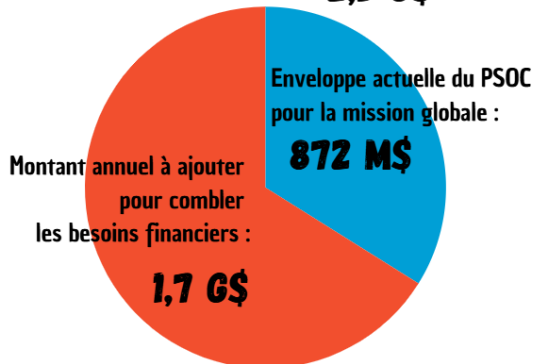
Seuils planchers CA\$\$\$H pour 2025-2026, par typologie [1]		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide *	553 783,19 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits *			
Regroupements et autres organismes régionaux	692 228,98 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieus de vie et de soutien dans la communauté *	830 674,78 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux			Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 384 457,97 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme ( intervention réduite durant la nuit ) (base de 9 unités; 1 unité comptant en moyenne 3 lits)**	1 011 693,73 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits) **	1 686 156,22 \$	15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 2 lits, à partir du 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits) **		15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 4 lits, à partir du 21e	

## Comment sont utilisés les seuils planchers ?

Pour agir en cohérence avec les valeurs portées par le milieu communautaire, des statistiques pertinentes ont été choisies pour illustrer les principes des seuils planchers détaillés précédemment. La formule qui en résulte a été utilisée pour déterminer les seuils planchers communs de la campagne CA\$\$\$H. Elle est aussi proposée aux OCASSS pour qu'ils adaptent les seuils planchers à leur réalité :

- 1) Établir le nombre minimum d'emplois à temps plein (ETP) nécessaires pour réaliser la mission de l'organisme
- 2) Appliquer le salaire horaire moyen d'un emploi syndiqué et / ou couvert par une convention collective au nombre d'ETP. En 2025, nous appliquons le taux horaire moyen de 34,27\$/heure. Ajouter des charges patronales et des avantages sociaux (régime de retraite et assurances collectives)
- 3) Accorder une part de budget aux dépenses d'activités et de fonctionnement. Pour les organismes sans hébergement, cette part s'élève à 40%; pour ceux avec hébergement, on parle de 20%.

Seuils planchers communs appliqués aux 3050 OCASSS selon leur typologie = **2,5 G\$**



Ainsi, financer les OCASSS à la mission en utilisant les seuils planchers leur garantit des capacités optimales d'action et le fait de façon équitable.

Lorsque ces seuils planchers sont multipliés par le nombre d'OCASSS de chacune des typologies, on obtient l'enveloppe totale nécessaire pour le PSOC de 2,5 G\$. En soustrayant l'enveloppe actuelle du PSOC pour la mission globale, on obtient l'écart à combler de 1,7G\$.

## L'indice des coûts de fonctionnement du communautaire

Le MSSS indexe les subventions à la mission globale des OCASSS à partir du taux établi par le ministère des Finances qui, lui, combine une projection de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année suivante au taux calculé pour l'année écoulée. Cette façon de faire est problématique, tant par son opacité que par sa conception, notamment parce qu'elle se base sur des prédictions. Bien que l'IPC soit une mesure utile pour indexer des salaires, il réfère au panier de consommation des ménages et n'est donc pas représentatif de la nature des dépenses d'un organisme.

Pour proposer une méthode solide de remplacement de l'IPC comme mesure d'indexation, la campagne CA\$\$\$H a collaboré avec le Service aux collectivités de l'UQAM et une équipe de recherche du département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM). L'analyse de plus d'un millier d'états financiers a permis de brosser un portrait représentatif des dépenses d'un organisme communautaire.

Parce que les salaires offerts dans le milieu communautaire autonome fluctuent de manière comparable au salaire moyen et que le type d'emplois (majoritairement sans syndicat) est similaire, la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) a été retenue. Parce que les autres coûts assumés par les

OCASSS sont variés et comprennent des catégories de dépenses considérées par l'IPC, ce dernier a été retenu aussi. En y appliquant la répartition réelle des coûts, l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire est né.

Ainsi :

- 2/3 de l'ICFC est constitué de la [Rémunération hebdomadaire moyenne de l'année précédente.](#)
- 1/3 de L'ICFC est calculé à partir [de l'IPC de l'année précédente](#)

Le tableau suivant montre bien l'écart entre l'indexation qui a été accordée au courant des dernières années et ce qui en serait si l'ICFC avait été utilisé comme mesure.

	Subvention moyenne (sans les 500,000\$+)	Indexation accordée par le MSSS%	Indexation moyenne versée \$	ICFC revendiqué	ICFC \$ moyen	Écart : appauvrissement moyen d'un groupe en une année	
2021-2022	164 808 \$	1,60%	2 636,93 \$	5,5%	9 064,44 \$	3,9%	6 427,51\$
2022-2023	181 038 \$	2,90%	5 250,10 \$	3,3%	5 974,25 \$	0,4%	724,15 \$
2023-2024	198 816\$	3,70%	7 356,19\$	4,9%	9 741,98 \$	1,20%	2 385,79 \$
2024-2025	Inconnue	2,70%		3,6%		0,90%	
2025-2026	Inconnue	selon la MàJ économique: 2,25%		3,6%		1,35%	

Si l'on se fie aux projections fournies par le ministère des Finances lors de la mise à jour économique de l'automne 2024, les OCASSS pourraient voir leurs subventions indexées de seulement 2,25 % pour 2025, alors que l'application du calcul de l'ICFC pour 2025 équivaut à 3,6 %. Cela signifiera répéter un écart similaire à celui de l'année en cours, le MSSS n'ayant versé que 23,5 M\$ en indexation plutôt que 31,4 M\$ si le pourcentage de l'ICFC avait été versé.

Du point de vue des finances publiques, seulement 7,8 M\$ séparent ces deux montants, soit 0,9 % de l'enveloppe pour la mission globale du PSOC. Or, cela aurait fait, et continuerait de faire, une très grande différence pour les OCASSS, en plus de représenter un symbole fort de la reconnaissance et de la volonté du gouvernement de réellement maintenir les capacités d'action des OCASSS.

L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire est mieux adapté à la réalité des OCASSS que la méthode actuelle du ministère des Finances. Son utilisation permettra aux OCASSS de faire face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement sans souci. Parce qu'il se base sur des données régulièrement actualisées et disponibles, l'ICFC permettra aux OCASSS d'améliorer leur capacité à prévoir leurs revenus et, donc, à organiser leur travail.